

LE

SPORT UNIVERSEL ILLUSTRÉ



UNE BELLE TOUCHE LORS DU MATCH FINAL DU CHAMPIONNAT DE PARIS DE RUGBY

CHRONIQUE

QUELQUE plaisir que nous éprouvions, après deux mois d'entracte, à nous retrouver à Auteuil, nous ne pouvons prendre un bien vif intérêt à ces premières rencontres dont la signification est nulle ; une partie des effectifs est encore sous le coup des fatigues du déplacement dans le Midi, l'autre n'est pas encore au point, malgré la clémence relative de la température. Et puis nous connaissons, à quelques exceptions près, tous les acteurs ; leur jeu, leurs ficelles nous sont familières ; la pièce elle-même est du répertoire ; c'est donc avec une attention distraite, tout au moins intermittente, que nous en suivons les péripéties.

Ce qui a peut-être le plus fixé les sportsmen, c'est la rentrée de deux concurrents éventuels au Grand National, Lutteur et Trianon.

L'un et l'autre se sont admirablement comportés, venant dans leur course respective, à la fin, avec des ressources certaines, comme il sied à des animaux que l'on prépare pour un parcours de 7.200 mètres. Mais ce ne sont pas les jumps d'Auteuil, surtout les haies sur lesquelles Trianon s'est essayé, qui donneront une indication sur les qualités de sauteur de nos deux champions. Pour Lutteur la question ne se pose pas, mais pour le cheval gris, on reste dans l'incertitude sur son aptitude, car pour puissant qu'il se soit montré à Auteuil, il semble bien brutal et bien chaud maintenant, défauts plus nuisibles à Aintree que partout ailleurs. On pouvait supposer que soumis à une gymnastique spéciale — depuis plusieurs semaines son propriétaire lui fait franchir quotidiennement une fence copiée sur celles de Liverpool — que ralenti et haussé par cet exercice, il perdrait son temps au-dessus des haies et des claires, il n'en a rien été et le fils de Champaubert a plutôt broussé dedans. Sans doute ouvrira-t-il les yeux et lèvera-t-il davantage les jambes lorsqu'il retrouvera à Aintree le jump sur lequel on l'exerce. Son exhibition ne nous aura rien appris à cet égard.

* *

L'apaisement. Voilà un mot qui me paraît devoir n'être jamais qu'un mot, aussi bien dans le domaine hippique que dans le domaine politique.

A prêcher cette utopie, on ne récolte généralement que les coups des deux partis que l'on rêve de calmer et entre qui on se jette imprudemment. Nous en avons eu, ici, à maintes reprises la preuve.

Mais enfin, ces derniers temps on pouvait espérer — puisque tout passe en ce monde — que, las de querelles stériles, le monde du cheval allait se mettre d'accord. Le rapprochement de la Société du Demi-Sang et du Cheval de Guerre nous semblait d'un augure favorable. Augure vite démenti.

C'est un fait que nous avons déploré fréquemment. A mesure que la situation chevaline devient plus critique, à mesure que s'impose la nécessité pour tous de se serrer autour d'un même drapeau, l'armée des amis du cheval, par une fâcheuse contradiction, s'émiette, se divise pour se ranger sous des bannières multiples.

C'est ainsi qu'il y a peu de mois un nouveau groupement a surgi parmi les éleveurs de demi-sang sous le titre de Société de Défense du Cheval Anglo-Normand. Cette Société de Défense, où nous comptons nombre d'amis, n'a pas tardé à sortir de son rôle et à prendre l'offensive. Il faut croire que les Caennais qui forment les cadres de la jeune organisation sentent encore couler dans leurs veines le sang du fameux conquérant qui a subjugué l'Angleterre, car c'est avec une vigueur de Barbares déchaînés qu'ils se sont rués à l'attaque... un peu de tout ce qui n'était pas eux. En des manifestes claironnants, ils ont sonné l'assaut, et du cheval de pur sang, et de l'issu de pur sang ; de l'anglo-arabe, de l'artilleur breton et de ceux qui les patronnent. L'hippiatrie et la politique se mêlaient dans les communiqués de la Société, compliquées par les questions de personnes. Quelle singulière conception du rôle d'une association professionnelle hippique ?

Le résultat le plus clair a été de dresser à nouveau contre la Normandie — dont on confond ou dont on feint de confondre la cause avec celle d'une Société locale — tous ses concurrents de l'Ouest et du Midi. En la circonstance, on a quelque peine à leur donner tort.

Et cependant le « Cheval Anglo-Normand » avait pour ses débuts mis sur pied un projet fort intéressant et de la plus haute utilité pour l'élevage du Nord-Ouest. Il s'agissait de créer en Normandie un grand concours de chevaux de selle ouvert aux animaux exclus du horse

show de Saumur, de façon à mettre en évidence les qualités du demi-sang comme monture de poids lourd. Grâce à une activité qui aurait gagné à être moins éloquente, M. Viel, le fondateur du groupement, avait obtenu des assemblées départementales, de la Société mère, des promesses de subvention ; le gouvernement lui avait fait espérer une aide analogue à celle qu'il donne au Cheval de Guerre. C'était une aubaine pour la spécialité. Comme il serait fâcheux que des exagérations de langage compromettent une action aussi utile !

Ne comprendra-t-on jamais en France que c'est une tactique déplorable pour faire valoir sa marchandise de dénigrer celle du voisin. Chacune de nos races a ses qualités propres, qualités qui ne peuvent aller sans quelques défauts, et c'est précisément cette variété de conformation, de modèles, d'aptitudes due à la différence des sols, des climats, des adaptations ancestrales qui permet une entente entre les diverses régions d'élevage.

Et nous croyons, pour notre part, que cette entente économique s'établirait assez rapidement si les délégués des régions intéressées d'une part, la Remonte et les Haras de l'autre en examinaient les moyens dans une sorte de Congrès ; et surtout si quelques personnalités, intéressées à la discorde apparemment, ou poussées par une ambition inassouvie ne se faisaient un jeu d'attiser, à intervalles répétés, le feu des passions.

En voici un exemple.

Un grand journal sportif parisien et plusieurs organes spéciaux de province ont reçu simultanément avec prière de le publier, un tableau statistique, d'allure bien inoffensive par conséquent, mais qui ne tend à rien moins qu'à ressusciter de vieilles querelles entre les provinces ennemies.

Il s'agit d'un tableau récapitulatif des sommes affectées en 1910, en concours, courses, achats de chevaux et approbations d'étalons dans les départements normands aux chevaux autres que de pur sang.

Le total s'en élève à 7.460.115 fr. Vous jugez des cris de convoitise que la lecture de chiffre de 7 millions et demi peut faire pousser à la Bretagne au Sud-Ouest, aux Charentes, etc..., etc...

L'auteur anonyme du petit tableau se garde bien, lui, de conclure ; il en a laissé le soin aux éleveurs étrangers à la Normandie, comptant avec beaucoup de justesse sur la confusion qui s'établira d'elle-même dans les esprits.

Ces sept millions — en homme circonspect, en casuiste retors — il se garde bien de les qualifier, mais le lecteur superficiel, lui, les appelle tout de suite de ce grand nom : Encouragements.

Or, savez-vous ce qui forme le gros de ce total : ce sont les achats par la remonte. Ils s'élèvent à 5.399.000 fr. Vous n'estimez pas je pense que le fait d'avoir reçu 5.400.000 fr. en échange de près de 6.000 chevaux constitue autre chose qu'une opération commerciale.

C'est cette opération commerciale qui justifie le chapitre encouragements. Pour maintenir en Normandie une population chevaline assez dense, malgré la diminution de la demande civile, pour alimenter ses remontes, l'Etat est obligé de distribuer des encouragements. Ceux-ci se composent de concours de pouliches et poulains (130.000 fr.) de poulinières (282.250 fr.) de dressage, (25.600) de concours de selle (27.500) de majoration, (32.000) fr. ; au total un peu moins de 300.000 fr.

Mais ce qu'on oublie de dire, c'est que près de la moitié de ces allocations est fournie par les villes et les départements de Normandie ; les autres provinces sont libres de suivre cet exemple.

Dans le même tableau figurent encore les courses au trot 535.000 fr. Pour ce chapitre comme pour le précédent, on oublie d'élucider un point capital. C'est que les courses normandes sont ouvertes aux chevaux de la France entière sans restriction, bien qu'une partie des allocations seulement soit fournie par le Gouvernement.

Il en est de même pour les achats d'étalons qui se montent à 883.000 fr. A Caen, on achète des chevaux de toute provenance, notamment des trotteurs des circonscriptions de Cluny, de la Rochesur-Yon, de Saintes, de Compiègne, etc... Si les chevaux normands enlèvent la plus grosse part, c'est que la comparaison leur est favorable.

Comme toutes les statistiques, celle que résume le tableau en question aurait besoin d'un dépouillement sérieux pour pouvoir servir de base à la discussion.

En tout cas, que penser du procédé de son auteur qui n'a vu, dans la publication de ce document, qu'une machine de guerre nouvelle contre la Normandie.

Une chose peut consoler celle-ci de ces attaques sournoises et perfides : les médiocres ne font pas d'envieux. J. R.



LA DEUXIÈME RÉUNION DOMINICALE D'AUTEUIL

1. UN COIN DU PADDOCK — 2. LE SAUT DU BROOK DANS LE PRIX SAINT-BRIS — 3. TRUDON MENANT DEVANT TOURNELLE DANS LE PRIX SAINT-SAUVEUR
 4. ROUVROU REMPORTE LE PRIX BEUGNOT DEVANT PONT DU DIABLE ET THÉSÉE
 5. LE DÉPART DU PRIX BEUGNOT, CHI LO SA MÈNE DEVANT VALDAHON, XIPHARÈS ET CALOMEL

NOS GRAVURES

UN beau soleil et un vent aussi frais que violent ont favorisé la deuxième réunion dominicale de la Société des Steeple-Chases et qui a attiré à Auteuil une assistance énorme.

LE PRIX BEUGNOT (3.500 mètres, haies) qui a assuré le succès de cette réunion, avait réuni un lot nombreux et s'est terminé par une arrivée des plus vives.

15 concurrents, en effet, prirent le départ, Thésée étant nettement favori devant Petropolis III. Mutchikoak a tenté tout d'abord de s'échapper, mais il était rejoint aux deux tiers du parcours et Chi lo Sa le remplaçait alors en tête du peloton.

Dans le tournant, Calomel, Thésée et Proclès se rapprochaient du leader et à l'entrée de la ligne droite Thésée se détachait. Entre les deux dernières haies, Proclès et Calomel disparaissaient définitivement, tandis que Rouvrou se rapprochait et que Pont du Diable commençait à poindre. Thésée sautait en tête l'obstacle final, serré de près par Chi lo Sa et Rouvrou, mais ce dernier prenait alors assez rapidement l'avantage. Pont du Diable continuant son rapproché survenait alors et la lutte devenait palpitante. Rouvrou, cependant, conservait un léger avantage et l'emportait d'une courte encolure. Thésée était troisième à trois quarts de longueur.

LE PRIX SAINT-SAUVEUR (4.000 mètres, steeple-chase), ne réunit que quatre concurrents. Toutefois, le duel de Trudon et de Tournelle, car c'est à cela que s'est réduite l'épreuve, fut assez émotionnant.

Tournelle qui semblait être battue dès la butte, était très bien revenue au huit. Entre le talus et la double barrière, sa chance semblait préférable à celle de son adversaire, mais Trudon reprenait de l'avance dans le tournant et, dans la ligne droite, il ne se laissait plus rejoindre l'emportant de deux longueurs.

LE PRIX SAINT-BRIS (3.800 mètres, steeple-chase), enfin, fut également l'occasion d'une jolie lutte entre Stokes et Causerie, la jument de M. de Mumm qui s'est adjugée le meilleur, remportant une victoire extrêmement aisée.

Maintenue derrière tout le peloton jusqu'après le saut de la double barrière, elle venait alors en quelques foulées se placer au milieu de ses concurrents alors en paquet et

détachait sans aucun effort à la dernière haie pour l'emporter de deux longueurs au petit galop devant Stokes et Cher Tatoué.

LOLLIPOP, dont nous reproduisons ci-dessous la photographie et qui paraît devoir se classer parmi les meilleurs hurdle-racers de son âge, naquit en 1907, par Ravensbury et Pensive chez le duc de Noailles.

Il courut 17 fois en plat la saison dernière et remporta 3 victoires, puis fut dressé sur les obstacles. Il débuta cette année à Nice et rem-

porta trois victoires dont le Prix Kérym à Auteuil; il succombait, pour sa dernière sortie, dans le Prix du Viaduc derrière Pont du Diable.



LOLLIPOP, POULICHE BAIE, NÉE EN 1907, PAR RAVENSBURY ET PENSIVE APPARTENANT A M. CH. LIÉNART, GAGNANTE DU PRIX KÉRYM A AUTEUIL

LECTURES ÉTRANGÈRES

L'élevage du Cheval pour la remonte de l'armée en Angleterre et le crédit que le Gouvernement Britannique propose de lui affecter

(Suite et fin)

Ces juments seraient inspectées deux fois par an par des officiers compétents, à l'effet de s'assurer qu'el-

les sont bien nourries, bien soignées, et livrées à la reproduction.

Le colonel Dent voudrait que la Remonte eût le droit d'acheter pour 1.125 francs les produits à l'âge de trois ans.

Ces jeunes chevaux seraient envoyés à des dépôts de transition, l'un dans le Nord, l'autre dans le Sud de l'Angleterre.

Ils y seraient bien nourris, et dressés méthodiquement pour entrer dans le rang à quatre ans et demi.

Le colonel Dent recommande l'achat direct à l'éleveur. Les officiers de remonte feraient publier les époques de leurs tournées et y opéreraient sur les sujets à leur convenance.

Le major M. F. Fife croit que la méthode d'encouragements proposée par le Gouvernement a déjà été indiquée, notamment l'allocation de primes à un plus grand nombre d'étalons choisis, ce qui les mettra à la portée d'un plus grand nombre d'éleveurs, et les encouragements aux fermiers à garder de bonnes poulinières, au moyen des saillies gratuites des étalons primés accordées aux meilleures d'entre elles.

On achètera aussi des poulinières d'une bonne conformation pour les distribuer, par l'intermédiaire des sociétés locales de poulinières, à des éleveurs qui les feront saillir par des étalons approuvés.



ROMARIN II, CH. B., NÉ EN 1905 PAR FITZ MALGACHE ET RAYONNANTE APPARTENANT A M. A. VEIL-PICARD, GAGNANT DU PRIX BOUGIE

Ces mesures devront avoir pour effet de faire augmenter le nombre et la qualité des chevaux élevés en Angleterre.

Le major Fife craint seulement que, si l'on produit trop de chevaux, on ne leur trouve pas de débouchés suffisants.

Il est évident qu'il n'y a pas avantage à rendre plus difficiles les achats des étrangers en Angleterre, ce serait nuire à la vente; mais le major Fife croit nécessaire, pour augmenter la demande des chevaux élevés en Angleterre, de mettre un droit d'entrée élevé sur les chevaux étrangers importés.

Le major estime que c'est le seul moyen de créer un débouché pour l'excédent de la production qui résulte de la généralisation de la traction mécanique.

Il insiste, en outre, sur l'utilité de l'achat direct aux éleveurs par les officiers de la remonte qui feraient des tournées comme en France et en Allemagne.

L'emploi d'intermédiaires a pour effet de diminuer la somme nette encaissée par les éleveurs anglais qui, la recevant tout entière, se livreraient plus volontiers à la production du cheval de remonte.

Lord Milloughby, de Broke, insiste sur deux points principaux :

1° Qu'il ne convient pas de consacrer des fonds de l'Etat ni d'offrir des avantages spéciaux à l'élevage des poneys.

En essayant de faire des hunters et des chevaux de cavalerie, on peut produire un grand nombre de chevaux trop petits qui pourront être utilisés pour l'infanterie montée et d'autres usages; tandis qu'en essayant de faire des poneys, on produira beaucoup d'animaux qui ne seront bons à rien.

Les ratés n'auront aucune valeur;

2° Qu'aucune dépense affectée à l'encouragement de l'élevage du cheval ne pourra donner de résultats qu'à la condition expresse qu'il existe un débouché pour les produits.

Il faut pour cela que le Gouvernement offre pour les chevaux de trois et quatre ans des prix au moins aussi avantageux que l'étranger, de sorte que l'agriculteur ait du bénéfice à élever des chevaux.

Avec un débouché assuré, l'industrie de l'élevage réussira probablement, même sans système d'encouragements; mais en l'absence de débouchés, toute organisation et toute dépense pour encourager l'élevage restera sans effet utile.

Lord Menlock, constatant la réussite des méthodes suivies en France, en Allemagne et dans d'autres pays, conseille de suivre leur exemple.

Sir Merrick R. Burrell, baronet, membre de la Commission spéciale, qui a préparé un rapport très soigneusement étudié pour la Société de l'amélioration des hunters sur la situation actuelle de l'élevage, dit que dans ce rapport se trouvent toutes ses idées sur cette question et croit que la presse devrait appuyer la demande de crédits que forme le Ministère de l'Agriculture. Il ajoute que le Ministère de l'Agriculture, le Ministère de la Guerre et la Direction des Remontes sont d'accord pour agir d'après la méthode préconisée par la Société pour l'amélioration des hunters.

On a fait observer que s'il n'était accordé aucune allocation du Ministère de l'Agriculture, nous aurions tous le devoir de pousser de nouveau à la roue, et que si le crédit était accordé (comme on l'a annoncé depuis cette époque), nous devions prêter tout notre concours au Ministère pour mettre en fonctionnement dans tout le pays une organisation complète de l'élevage.

M. George Lane Fox, maître d'équipage de chasse à courre, croit qu'on a grand besoin d'étalons approuvés. Il voudrait que l'on augmentât le nombre de primes accordées actuellement et que l'on facilitât les prêts, à des conditions peu onéreuses, à des Sociétés ou à des particuliers, dans le but de devenir propriétaires ou locataires d'étalons du genre qui convient à leur localité.

Il conviendrait d'enregistrer des juments poulinières des modèles qui conviennent, et de leur accorder la saillie gratuite par les étalons primés. L'éleveur aurait le droit de vendre son produit à l'âge de trois ans, à moins que le Gouvernement n'usât de son droit de préemption au prix minimum de mille francs.

On pourrait augmenter le nombre des poulinières, en confiant à des éleveurs, pour la reproduction, les juments réformées de l'Armée exemptes de tares héréditaires, encore en bon âge, comme celles devenues boiteuses par suite d'accidents.

On y ajouterait des pouliches de deux ans, dont on obtiendrait, comme on le fait en France, un poulain avant de les envoyer au dépôt de cavalerie pour y être dressées.

Le Gouvernement se réserverait, à certaines conditions, le droit de préemption du produit.

Il conviendrait de venir en aide au moyen de prêts aux propriétaires d'étalons qui voudraient acheter des animaux de qualité supérieure, auxquels seraient accordées des primes rémunératrices.

Il faudrait enregistrer les étalons, sur la demande des propriétaires, le Gouvernement se chargeant de la dépense, de la visite du vétérinaire, et dans le cas où ce dernier délivrerait un certificat d'exemption de tares héréditaires et d'aptitude à l'amélioration de la race, il pourrait être accordé une subvention au propriétaire qui donnerait la saillie gratuite aux juments enregistrées. La subvention serait basée sur le nombre de juments fécondées. Dans le cas où ce nombre serait très élevé, le cheval obtiendrait la prime.

M. Lane Fox estime qu'il importe surtout d'assurer la saillie gratuite d'un nombre suffisant de bonnes juments par de bons étalons, et de réserver au Gouvernement le droit de préemption du produit.

M. E.-C. Meyser-Thompson, membre de la Chambre des Communes, a fait des déclarations de la plus haute importance. Il propose d'abord que le Gouvernement choisisse un certain nombre d'étalons de divers types, qui resteraient à un dépôt d'étalons de l'Etat, et seraient envoyés dans des stations du Gouvernement pendant la saison de monte.

Un vétérinaire les visiterait avant et après chaque monte, et au besoin prononcerait leur mise à la réforme et leur remplaçant.

M. Thompson propose, en second lieu, que le Gouvernement choisisse un certain nombre de juments qui, après avoir été visitées par le vétérinaire du Gouvernement, seraient placées dans certains dépôts du Gouvernement pour y être saillies par les étalons du Gouvernement.

Troisièmement, que les dépôts soient situés dans les régions où l'élevage des chevaux a été pratiqué avec succès dans le passé, et qui, actuellement, n'ont besoin que d'un nouvel encouragement pour qu'il y reprenne un puissant essor, comme le Yorkshire, l'Irlande et d'autres.

Quatrièmement, que, dans les petites stations, on n'envoie faire la monte qu'un seul étalon du type convenant le mieux aux juments de la localité, et que l'on n'y garde pas de juments de l'Etat.

Cinquièmement, que, dans les grands dépôts, on garde 4 étalons et 100 juments de l'Etat, une ferme de 125 à 150 hectares étant annexée au dépôt.

Dans la partie du Yorkshire qu'il habite, il conseille de former le dépôt d'un étalon de pur sang, d'un carrossier du Yorkshire, d'un roadster du Yorksire, et d'un cheval propre à l'agriculture, à membres nets et trottant bien.

M. Thompson propose de faire saillir par chaque étalon 25 juments de l'Etat.

Il ferait saillir, en outre, par chacun d'eux, 25 juments de particuliers, en appliquant à chaque jument l'étalon le plus apte à produire avec elle un cheval propre à la remonte.

Les juments fortes et un peu communes recevraient l'étalon de pur sang; les juments légères ayant une dose de sang seraient accouplées au carrossier, et ainsi pour les autres.

Le prix de la saillie pour les juments de particuliers serait de 6 fr. 25 par jument et de 12 fr. 50 en sus dans le cas où la jument se trouverait pleine.

Chaque année, à l'automne, pendant une semaine déterminée, les éleveurs devraient soumettre leurs poulains de trois ans et demi à l'inspection des officiers de remonte, qui achèteraient à un prix raisonnable tous ceux qui seraient considérés comme aptes au service militaire.

Un certain nombre des chevaux de pur sang et de demi-sang de l'Etat seraient probablement d'une classe plus élevée que celle dont on a besoin pour l'Armée.

Ces animaux seraient offerts à l'achat des officiers comme chevaux d'arme ou de chasse, et les prix de 2.500 à 3.500 francs par tête que l'on en obtiendrait contribueraient largement à diminuer le coût de l'entretien du haras.

Il n'y aurait, de la part des éleveurs, aucune obligation de vendre leurs produits à l'Etat. Après la présentation aux officiers de la remonte, si les éleveurs n'étaient pas satisfaits du prix offert pour leurs chevaux, ils en conserveraient la libre disposition.

Il est toutefois probable qu'ils préféreraient les vendre au comptant à l'Etat plutôt que de les garder pour en obtenir un prix plus élevé, attendu que l'Etat les prendrait à trois ans et demi, une année avant l'époque où un acheteur particulier voudrait s'en charger.

BRÉTIFIC.



LE BAPTÊME D'UNE JEUNE POULICHE AU CANADA

La Société nationale Canadienne des Haras

La Société nationale Canadienne des haras a été fondée il y a trois ans à peine.

Durant ce court laps de temps, elle a pris une extension plus considérable qu'aucune autre société analogue. C'est ainsi que pour ne parler que du nombre des étalons reproducteurs placés par elle, elle vient en troisième rang sur la liste après les établissements analogues de France et d'Allemagne.

Le facteur principal de la prospérité de la Société canadienne réside dans son mode de recrutement des étalons, qui tous jusqu'au plus célèbre sont offerts à titre absolument gratuit par les meilleurs éleveurs et amateurs de chevaux du Canada.

De plus ses étalons sont prêtés également à titre gratuit et uniquement en payant les frais de transport, aux principaux propriétaires de fermes, qui désirent faire des croisements avec des juments de demi-sang.

La Société nationale Canadienne des haras a toujours eu confiance dans l'avenir des pur sang et les événements lui ont donné raison. Elle a fait élever une quantité de poulains dans toutes les Provinces du Canada, qui, chaque jour davantage, font prime sur le marché. D'ailleurs propriétaires et éleveurs ont fait preuve d'une telle générosité, que, depuis un an, le nombre d'étalons de la

Société s'est trouvé presque doublé. L'attention des directeurs s'est portée particulièrement vers la province de l'Alberta, qui semble destinée à devenir l'un des centres le plus important de l'élevage du monde entier. En 1909, on y a envoyé cinq étalons à Calgary, Irvine, Nanton, High River and Ingleton. D'autres placés précédemment ont donné les meilleurs résultats à tous les points de vue.

C'est ainsi que dans la province de Québec, Masterman par Hastings-Lady Margaret, Sea Horse II par Nelson-Moonga, Valjean par Salvator-Missey, Blue Coat par Ben Strome-Blue Jacket, Call Boy par Plaudit-Imp et Athel par Atheling Retribution ont remporté des succès tout à fait remarquables.

Les expositions et les concours hippiques ont été aussi une autre source de véritable triomphe pour la jeune Société. C'est ainsi qu'au Concours Hippique de New-York de 1910, le championnat des étalons pur sang a été gagné par Masterman, l'un de ses plus brillants pensionnaires.

Chaque sujet est soumis à une inspection vétérinaire des plus sérieuses, consistant en trois épreuves successives. La première est effectuée au lieu d'expédition même, avant que le sujet soit accepté par la Société; la seconde est contrôlée par le Gouvernement et la troisième est faite par les experts de la Société natio-



SAPHO, JEUNE POULICHE PUR SANG, PAR ORACULUM ET SHIRLEY R. APPARTENANT A M. J. A. DENAULT, DE MONTRÉAL

nale. Aucun cheval n'est accepté s'il n'est exempt de toute tare héréditaire et s'il ne possède pas la taille, les qualités et l'ossature convenable. La Société nationale a inauguré un système d'inscription, « un Stud Book » pour les demi-sang, de manière à pouvoir suivre les poulains dans leur carrière. C'était là une mesure nécessaire, parce qu'en Canada, il n'existait aucun registre d'inscription permettant de donner tous les renseignements nécessaires sur les demi-sang existants au pays. Ce « Stud Book » est d'ailleurs à la disposition du Ministère Fédéral de la Milice Canadienne et du Ministère de la Guerre Anglais, dans le cas où ceux-ci auraient à faire des réquisitions pour la remonte. Il contient toutes les indications relatives au propriétaire, à l'éleveur, au sexe, à la robe, à l'origine et à l'âge de chacun des produits provenant des étalons appartenant à la société nationale.

Au cours de cette année, le Conseil d'Administration s'est vu adjoindre plusieurs nouveaux membres, en particulier, le Général Sir John French, inspecteur général des armées impériales et le Baron de la Rue du Can, du Manitoba. Avant de venir en Canada, le Baron de la Rue du Can était l'un des principaux fonctionnaires de l'administration française des haras.

Depuis, il a complètement révolutionné le système de l'élevage au Manitoba, grâce à l'habile emploi qu'il a fait des étalons reproducteurs de la société nationale canadienne.

Parmi les principaux directeurs actuels, nous relevons les noms de MM. : Major George W. Stephens, M. P. P., Montréal (Président); le général Sir John French, Londres, Angleterre; W. W. Hubbard, secré-

taire de l'Agriculture, Fredericton, Nouveau-Brunswick; lieutenant-colonel Ashmead et Allen Boswell, Québec; Hon. Clifford Sifton, sénateur Edwards, Dr R.-E. Webster, M. F. H., A. Z. Palmer, Ottawa, etc.

La société nationale canadienne des haras espère placer au cours de l'année qui vient, au moins 30 étalons de plus. La production en poulains s'élèvera à au-delà de 1.200 en 1911 et cela probablement doublera en 1912. Le but d'ailleurs poursuivi est d'arriver à une production annuelle régulière de dix à douze mille poulains par an, représentant une valeur marchande d'environ 12.500.000 francs.

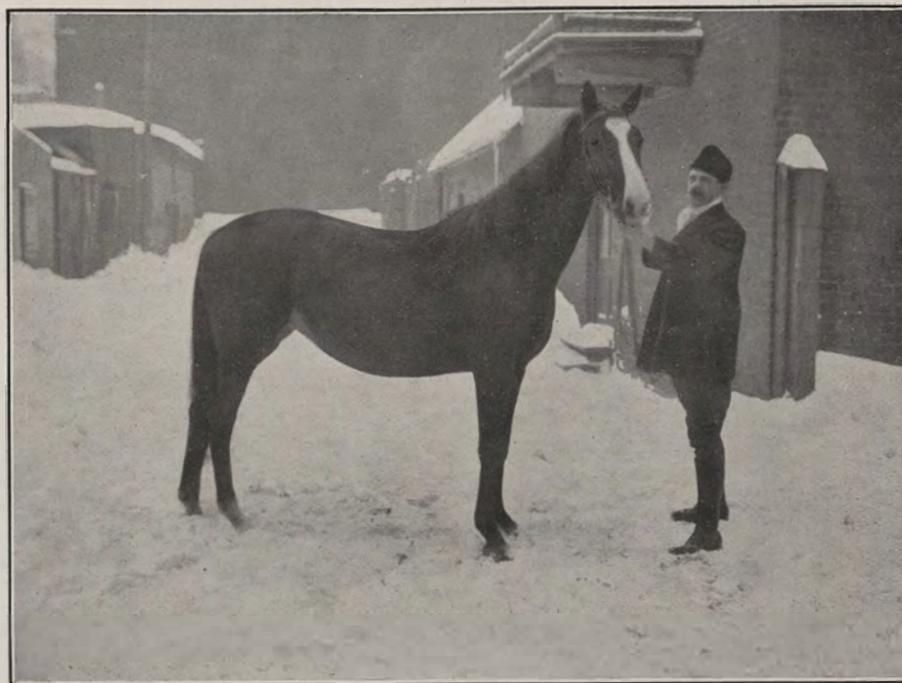
Quelques mots maintenant à propos des photographies qui figurent ci-contre :

D'abord l'amusante cérémonie du « baptême-enregistrement » d'une jeune pouliche appartenant à l'un de nos plus brillants sportsmen canadiens, M. J.-A. Denault, de Montréal.

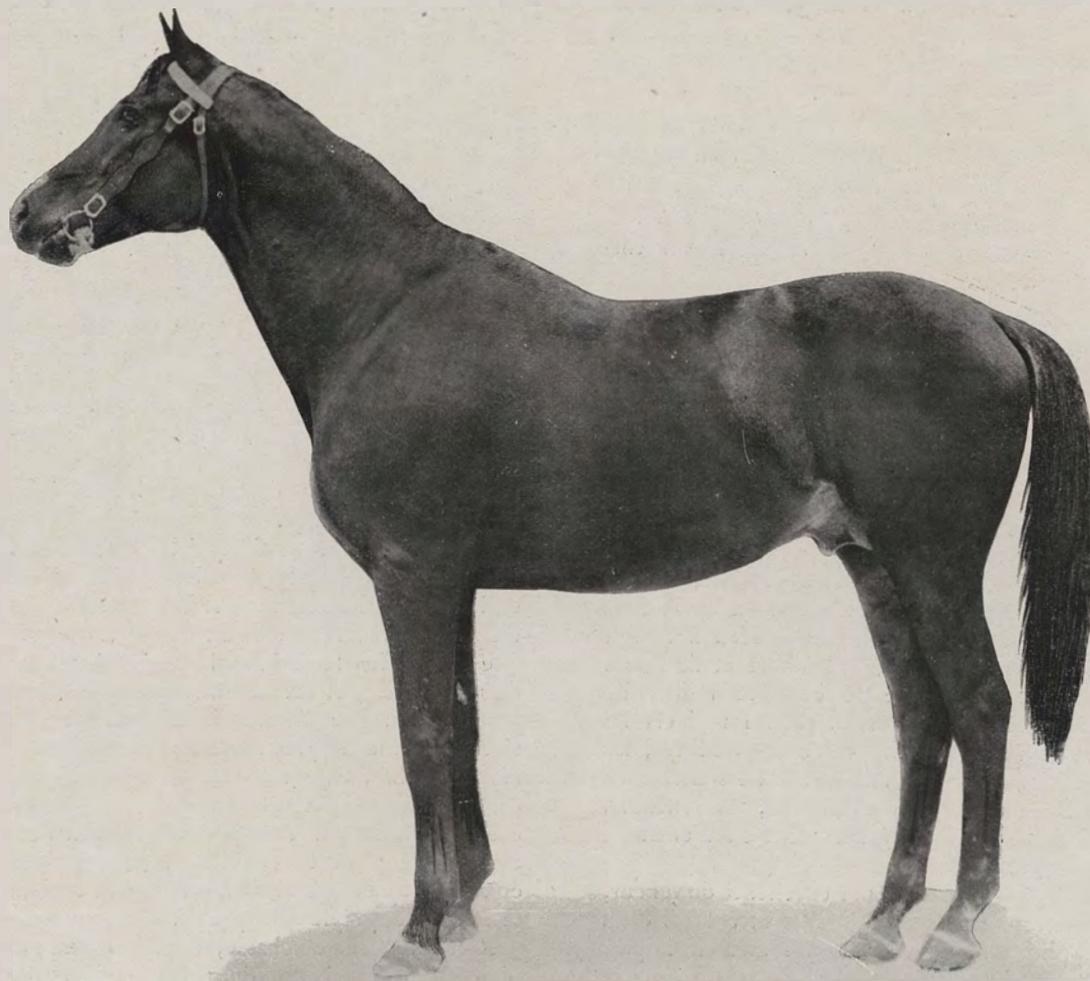
« Sapho » est née le 7 mai 1910. Elle est fille d'Oraculum et de Shirley R. dont le père fut « The knight of the Thistle », importé d'Angleterre. Oraculum, le père de Sapho, fut un célèbre coureur de la famille d'Ormonde, surnommé le « cheval du siècle. » Dans les veines de Sapho circule donc le sang des plus fameux coursiers d'Angleterre, et son propriétaire est en droit de fonder sur elle les plus grandes espérances.

Masterman, issu de Hastings et de Lady Margaret, a remporté, il y a quelques semaines à peine, le championnat des pur sang d'Amérique, et plus de 250.000 fr. de prix dans diverses épreuves. A plusieurs reprises il a été proclamé champion des étalons reproducteurs d'Amérique.

Masterman, issu de Hastings et de Lady Margaret, a remporté, il y a quelques semaines à peine, le championnat des pur sang d'Amérique, et plus de 250.000 fr. de prix dans diverses épreuves. A plusieurs reprises il a été proclamé champion des étalons reproducteurs d'Amérique.



SHIRLEY R. PAR KNIGHT OF THE THISTLE ET BLANCHE HERMAN
APPARTENANT A M. J. A. DENAULT, DE MONTRÉAL



MASTERMAN, ÉTALON CANADIEN PAR HASTINGS ET LADY MARGARET, GAGNANT DU CHAMPIONNAT
DES PUR SANG D'AMÉRIQUE

C^{te} DE CHALOT.

VÉNERIE

Evolutions du Couteau de chasse



GARNITURE EN FER CISELÉ
ET AJOURÉ
(FIN DU XVII^e SIÈCLE
ET COMMENCEMENT DU XVIII^e)

M. Jacques Bougleux, veneur distingué, dont nous avons visité les remarquables collections, a bien voulu nous communiquer sur ses différents modèles de couteaux de chasse, les renseignements suivants :

Voici les renseignements que vous me demandez sur l'évolution du couteau de vénerie depuis sa naissance. Je me fais un plaisir de mettre à votre disposition tous ceux que je puis vous donner, en retraçant autant que possible l'histoire du couteau de chasse.

C'est vers le milieu du XVII^e siècle que les règles de la vénerie, se précisant de plus en plus, fixèrent définitivement la scission entre la chasse proprement dite : c'est-à-dire l'acte ayant pour but de tuer du gibier, pour les différents besoins, et la vénerie ; c'est-à-dire, l'art de prendre un animal selon certaines règles, en luttant avec lui de ruse et d'adresse : exercice et plaisir des plus intéressants, bien fait pour développer chez l'homme toutes les qualités d'habileté et de force.

On peut donc dire que c'est dans cette dernière moitié du XVII^e siècle que naquit le couteau de vénerie, pour remplacer les armes employées jusqu'à ce moment : les épieux, les lances, les longues épées et même les armes à feu naissantes. Le couteau, en effet, se trouvait être une arme beaucoup plus franche, permettant au veneur de servir l'animal d'une façon élégante, tout en n'excluant pas ni l'habileté ni la hardiesse.

Le couteau de vénerie devint donc l'arme par excellence du veneur, seuls le portaient ceux qui avaient droit de faire acte de chasse. C'est dire combien chacun s'appliqua à posséder, non seulement le plus solide et le plus commode, mais encore le plus richement orné et le plus élégant.

Nous remarquons à cette époque deux modèles assez distincts : l'un à lame droite, l'autre à lame courbe. Les premiers iront en diminuant jusqu'au milieu du XVIII^e siècle ; les seconds deviendront la véritable arme du veneur, étant beaucoup mieux appropriés aux dif-



1



2



3

N^{OS} 1 ET 3, MODÈLES DE COUTEAUX DROITS CISELÉS ET DORÉS (1^{re} MOITIÉ DU XVIII^e SIÈCLE)
N^O 2, MODÈLE DE GARNITURE EN FER INCRUSTÉ D'ARGENT (XVII^e SIÈCLE)

férents besoins de l'hallali, et iront jusqu'au commencement du XIX^e siècle.

Les couteaux droits du XVII^e siècle sont de véritables épées, un peu raccourcies, à lame plate et tranchante. La poignée reste exactement celle de l'épée avec garde, branche et coquille.

Ce sont des armes sérieuses. Il ne faut pas les confondre avec ce que l'on appelait l'épée de page ou de chevet, petites armes souvent même antérieures à cette époque, et qui ont pu être portées quelquefois à la chasse, mais probablement plutôt comme armes de défense occasionnelle, leur délicatesse les rendant vraiment insuffisantes.

Ces couteaux sont déjà richement ornés. Les plus anciens ont généralement la poignée en bois ou en bois de cerf, et la monture en fer est souvent incrustée d'or ou d'argent. (N^o 7.)

Un peu plus tard, dans la première moitié du XVIII^e siècle, et surtout pendant la première partie du règne de Louis XV, ces armes s'ornent beaucoup plus richement : les poignées se font en laiton (n^o 4), bronze (n^o 3), ivoire, quelquefois recouvertes de velours et de galuchat (n^o 5) ; les gardes et pommeaux sont finement ciselés ; sur les coquilles sont gravés des épisodes de chasse en relief, le tout doré à plein et du meilleur style de l'époque.

A ces couteaux de chasse, un petit couteau et une petite fourchette, du même style et de même façon, s'ajoutent souvent sous la coquille, et prennent place dans le fourreau. Ces ustensiles pouvaient avoir leur utilité et rappelaient un peu les trousse de veneur dont on se servait depuis longtemps déjà, et que l'on utili-

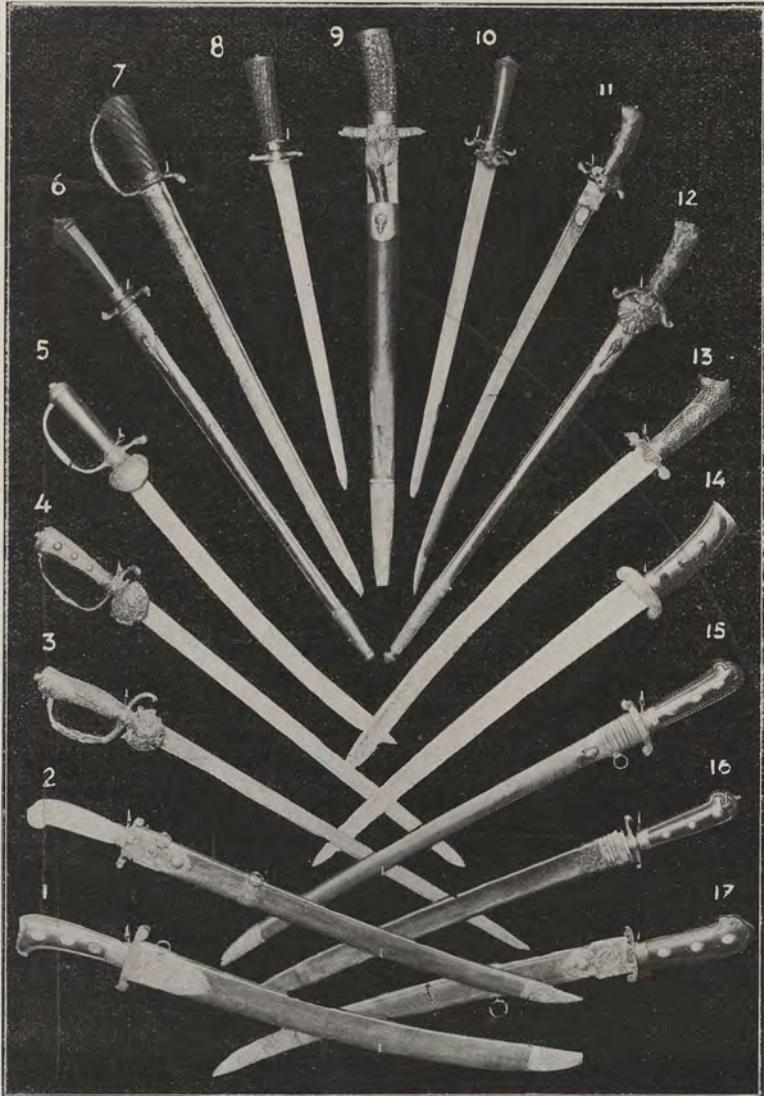


GARNITURE EN FER
CISELÉ ET AJOURÉ.
(FIN DU XVII^e SIÈCLE)

sait pour débiter l'animal. Les chapes et bouterolles sont faites de même métal avec les mêmes ornements. Les fourreaux sont en cuir, en galuchat ou en velours. Ces couteaux se fixaient au ceinturon par un bouton se trouvant sur la chape et se portaient droit (en verrouil).

L'autre modèle, à lame courbe, dont je parlais plus haut, avait, vers la fin du XVII^e siècle, une lame plus forte, courbe et tranchante, bien faite pour la taille. Elle était réclamée surtout par l'usage d'accouer, très en honneur à cette époque et consistant à trancher le jarret de l'animal qui, s'affaissant alors sur son arrière-train, était immédiatement couvert par les chiens.

A propos de l'adoption des lames courbes, je crois que c'est la vénerie qui, la première, démontra la grande supériorité pour la taille des lames courbes sur les lames droites. Car ce fut, à cette époque seulement, que les hommes d'armes commencèrent à l'accepter, rejetant les préjugés qui depuis si longtemps les empêchaient de se servir des armes dont étaient armés les Musulmans et les infidèles,



UN PANNEAU DE LA COLLECTION JACQUES BOUGLEUX

et qu'ils avaient si souvent employées contre eux lors des croisades.

Le poids de l'arme se portait donc sur la lame plus forte et plus large, en même temps que la poignée s'allégeait de la branche, de la coquille et du pommeau. Il faut remarquer en passant que cette branche fut souvent remplacée par une chaînette partant du haut de la poignée et arrivant au bout d'un des quillons; mais l'on s'aperçut plus tard de son inutilité.

A ce moment (fin du XVII^e siècle et commencement du XVIII^e), nous trouvons surtout les montures, les garnitures et même aussi les poignées en fer, gravées ou ciselées en relief ou en ronde bosse, souvent aussi ajourées, d'un travail vraiment remarquable, encadrant parfois des médaillons de marcassite (n^o 2), portant le soleil d'or en relief ou un motif Louis XIV. Les ornements sont quelquefois, à cette époque, des attributs guerriers.

Vers le commencement du règne de Louis XV, nous voyons apparaître les garnitures d'argent repoussé ou gravé, quelques-unes portant les poinçons de cette époque (8 et 16). Les poignées sont alors



GARNITURE EN ARGENT MASSIF CISELÉ LOUIS XV

généralement d'ébène ou d'ivoire agrémentées de rainures et de volutes.

Nous remarquons presque toujours que, dans ces modèles de couteaux et aussi dans les couteaux droits, quand la poignée n'est pas en métal ciselé et par conséquent lisse, elle est garnie de chaque côté de trois boutons de même métal que les garnitures et ornée de même façon. Leur présence n'a d'autre explication que d'empêcher l'arme de glisser dans la main et d'en faciliter le maintien.

Les fourreaux sont toujours de cuir ou de galuchat, mais en plus du bouton se trouvant sur la chape ils portent deux anneaux, l'un également sur la chape, et l'autre un peu plus bas, monté sur un bracelet, ce qui permet de porter ces couteaux de trois façons différentes :

1^o Droit, tenu par le bouton, dit en verrouil.

2^o Par les deux anneaux auxquels étaient jointes deux petites bellières qui venaient s'accrocher à une plaque, souvent très joliment travaillée et de même métal que les garnitures. Sous cette plaque était un simple crochet que l'on passait dans le ceinturon. Un peu plus tard on supprima la bellière du bas pour n'en garder qu'une.

3^o Au baudrier : je crois que cette façon n'était guère en usage que pour les gens à pied, et surtout pour les valets de chiens.

Nous arrivons maintenant au milieu du règne de Louis XV. A ce moment il se fait une telle révolution dans l'art et le style que les couteaux en subissent forcément le contre-coup : tout s'affine et devient plus léger, et nous voyons les ciselures et les dorures atteindre un degré de richesse encore inconnu. Les armes de ce moment sont de véritables objets d'art; couteaux droits ou courbes, tous n'ont plus qu'un but, la beauté, le style et l'élégance, bien plus que la commodité ou la solidité. On les veut légers, on les veut jolis. La branche



MOTIF CISELÉ ET DORÉ FIN LOUIS XV

est généralement abandonnée ; seuls subsistent la poignée, les deux quillons et la lame droite ou courbe, mais d'une légèreté extrême et d'un goût exquis. Coquilles et rocailles ciselées et dorées à plein, lames damasquinées, gravées, dorées ou bleuies, en un mot on y trouve toute la richesse possible.

A cette époque, du reste, beaucoup de dames portent le couteau ; en effet ces derniers modèles sont plutôt faits pour elles et pour l'agrément du costume que pour une utilité quelconque. Vous ne vous étonnerez donc pas si, à ce moment, l'arme à feu, déjà plus perfectionnée, prend peu à peu le dessus.

Aussi vers la fin du règne de Louis XVI, nous voyons déjà poindre une nouvelle forme, à laquelle cette époque trop triste et trop tourmentée ne permettra de se fixer qu'au commencement du XIX^e siècle. La lame droite, plus petite, à arête médiane, est coupante des deux côtés, mais seulement à la pointe. C'est le couteau que nous portons encore, peut-être mal commode pour servir les animaux difficiles, mais d'une si petite utilité, puisque le couteau n'est plus qu'un instrument de parade, les armes à feu, maintenant, ayant pris définitivement le dessus. Dans presque tous les équipages, aujourd'hui on tue l'animal au lieu de le servir.

Je ne veux pas terminer sans vous dire quelques mots sur la provenance des lames. Elles venaient surtout de Tolède, en Espagne, de Solingen, en Allemagne ; on en fabriquait aussi en France, surtout en Franche-Comté.

On ne voit que très rarement dans les couteaux de vénerie, les lames italiennes, si joliment travaillées, et il faut aller jusqu'au milieu du XVIII^e siècle pour voir, mais en petit nombre, les lames de Damas.

Les plus prisées furent les lames de Tolède ; la qualité de leur acier, principalement sa souplesse, était remarquable. On les reconnaît à leur forme, à la grande gorge d'évidement, et surtout aux gravures qui sont presque toujours des lettres majuscules, un soleil, un quartier de lune représentant des figures, et aussi des bustes d'hommes à turban et aigrettes, des flèches, etc.

Les lames de Solingen sont fort bonnes et de qualité excellente ; aussi ne s'explique-t-on pas facilement pourquoi cette manufacture s'est si souvent appliquée à imiter sur ses lames les gravures particulières de Tolède. Elles étaient généralement gravées au talon d'ornements de l'époque qui se prolongeaient sur la lame, d'un côté par un chien poursuivant un cerf, de l'autre un chien poursuivant un sanglier, tous deux dans une position légèrement enlevée sur l'arrière-main ; le tout était souvent doré à plein ou seulement sur les contours des lignes.

Les lames françaises, portent d'ordinaire des attributs guerriers, canons, trophées de drapeaux, et aussi un cerf ou un sanglier poursuivi par un chien. Elles sont dorées, à plein ou en partie, parfois aussi bleuies, et portent en général, gravées au talon, la notice suivante : un tel, marchand fourbisseur, le nom de la rue et le nom de la ville.

En somme, une grande partie des couteaux de vénerie portent des lames espagnoles ou allemandes. Il faudrait pourtant se garder de donner à ces couteaux, comme le font beaucoup, une origine étrangère, car, à part les lames, ils furent presque tous fabriqués en France.

Ne savons-nous pas tous, du reste, que la vénerie est essentiellement française ?
Jacques BOUGLEUX.

Le Sporting Club Universitaire de France Champion de Paris de Football-Rugby

L'ANNUEL Championnat de Paris de football rugby, qui a pris fin dimanche dernier, fera date dans l'histoire de l'athlétisme français. Pour la première fois depuis sa création en 1899, la victoire en effet a échappé aux deux vieux adversaires le Racing Club de France et le Stade Français, et est revenu au Sporting Club Universitaire de France qui, depuis plus de dix ans, luttait pour leur ravir cette suprématie.

Le Racing et le Stade qui commencèrent à pratiquer le rugby, il y a déjà vingt ans, furent longtemps considérés comme nos champions incontestables et incontestés, et ce n'est qu'en 1899 que le Stade Bordelais parvenait pour la première fois à leur ravir le trophée du Championnat de France.

Depuis cette époque, la province représentée par le Stade Bordelais Université Club, et le Football Club

de Lyon, s'assura maintes fois le meilleur sur les deux clubs doyens de Paris, qui n'en conservaient pas moins à Paris même, leur prestige et aussi leur supériorité.

Le dernier championnat de Paris ouvre donc une ère nouvelle, et son résultat est tout à l'honneur de l'athlétisme français.

Le temps n'est plus en effet où deux équipes surclassaient en

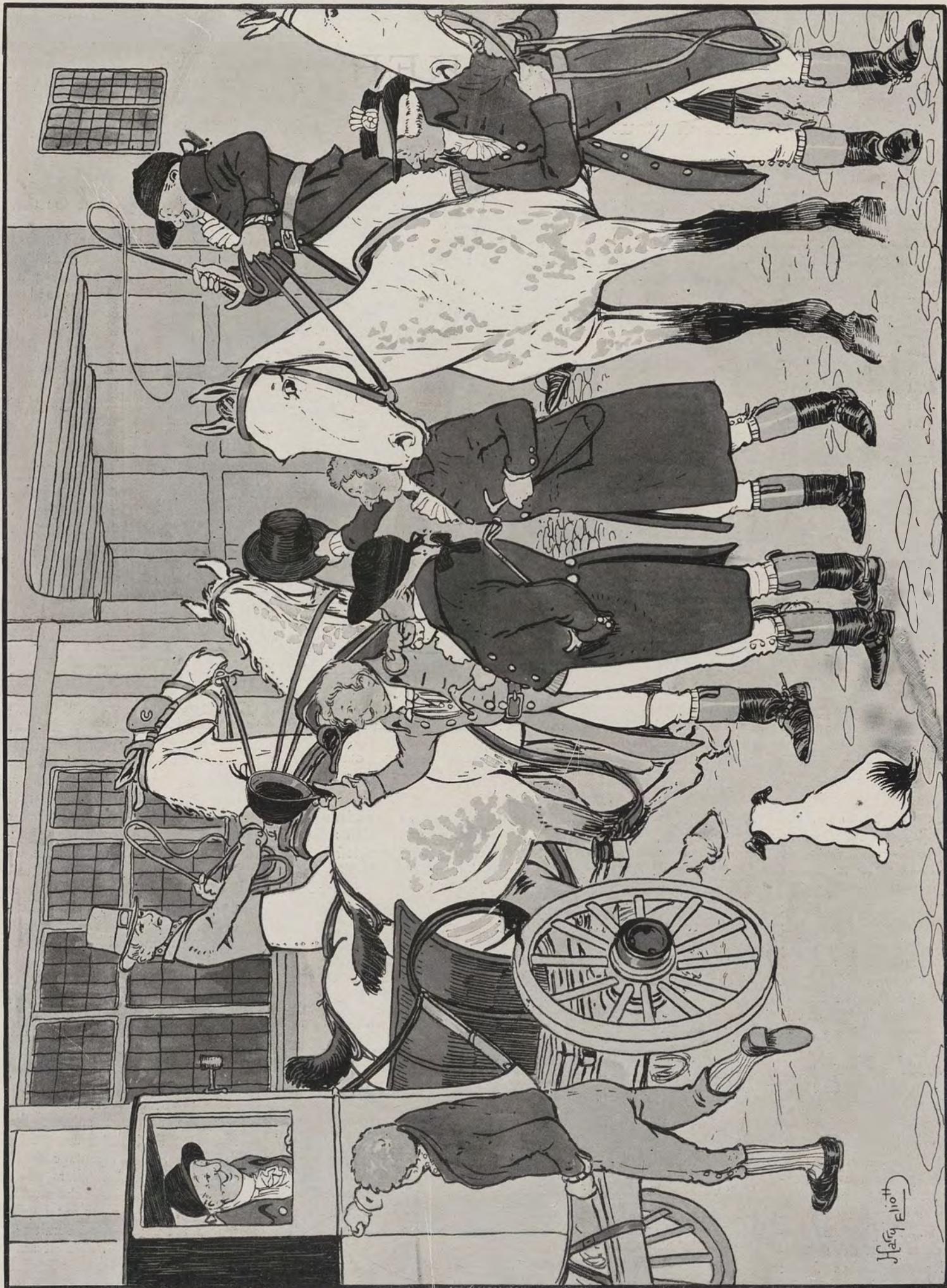
France et de beaucoup leurs rivales ; nous possédons maintenant de nombreux teams de valeur, dont la classe certes est sensiblement égale et qui nous assurent pour l'avenir toute une série de passionnantes rencontres.

Félicitons donc pour terminer, les joueurs et les dirigeants du Sporting Club Universitaire de France de leur ténacité et des efforts qu'ils ont produits pour arriver à ce résultat.

G. D.



L'ÉQUIPE PREMIÈRE DU SPORTING CLUB UNIVERSITAIRE DE FRANCE, CHAMPION DE PARIS 1910-1911



N° 1 : L'ARRIVÉE AU RENDEZ-VOUS

CHIENS

LE COCKER

Bonne à tout faire du Chasseur modeste

DE tous les chiens de chasse à tir et même de tous les chiens en général, le cocker est probablement celui qui a fait couler le plus d'encre et qui a provoqué les plus ardentes discussions. Dans les expositions, dans

les concours, dans les colonnes des journaux spéciaux, dans tous les milieux canins, ce fut pendant longtemps une agitation fort vive qui ne s'est pas complètement calmée et qui, de temps à autre, se manifeste encore par des discussions jamais terminées.

Le motif en était simple et grave : les partisans du petit épagneul anglais ne parvenaient pas à s'entendre sur le type définitif suivant lequel il convenait d'élever. La

forme de la tête, la longueur du corps, la hauteur des pattes formaient la base de multiples théories aussi contradictoires les unes que les autres, étayées sur des arguments d'une logique souvent douteuse et qui avaient pour résultat d'attiser le feu des passions.

Les uns voulaient une tête longue, plutôt pointue, sans beaucoup de stop, aux lignes généralement fuyantes. Les autres au contraire demandaient des angles plus droits, une cassure nettement accusée, beaucoup de ciselure.

L'ensemble « long et bas », c'est-à-dire long de corps et bas sur pattes adopté par les uns, se heurtait au type col défendu par les autres. Des rapprochements furent tentés ; on essaya de concilier tout le monde avec des formules intermédiaires ; on imagina des variétés particulières, brétiligne, médioligne, longiligne, que sais-je ! Des polémiques enflammées furent longtemps soutenues. On s'attaqua aux juges d'expositions. Là, plus que partout ailleurs, il y eut des mécontents et leurs reproches furent adressés en termes si vifs et si violemment commentés que l'on en vint à envisager le moment possi-

ble où pas un seul amateur n'accepterait de remplir une fonction aussi périlleuse pour sa réputation de kynologue.

Et de fait des jugements bizarres et déconcertants se produisaient chaque année. Tel chien qui remportait ici tous les honneurs, subissait là le plus lamentable échec. Tel autre champion en Angleterre venait se faire battre en France. Parfois les classements d'un même amateur à quelques mois d'intervalle étaient entièrement différents. C'était à n'y rien comprendre.

Et l'on disait : Voyez ce qui se passe en Angleterre. Jamais on ne s'y trouve en présence d'aussi flagrantes contradictions. Les mêmes chenils sont primés partout, sous les juges les plus différents. Aussi

l'élevage se maintient-il dans un état de prospérité satisfaisant. A cela on répondait : Cependant considérez ces deux chiens ; sont-ils du même modèle ? Non, évidemment, cela saute aux yeux. Or, ils viennent d'être importés d'Angleterre où chacun d'eux s'est couvert de gloire. Que conclure sinon que chez les Anglais comme chez nous

existent plusieurs types d'un même chien. Cela devenait un vrai puzzle.

La solution, malgré les difficultés apparentes, est fort simple. C'est qu'en Angleterre chaque chenil, élevant en vue des expositions, possède des chiens de modèles différents qu'il expose sous des juges différents. Les juges, en effet, ont chacun leurs préférences. Ils priment volontiers tel chien plutôt que tel autre, parce qu'il est construit suivant des lignes qu'il considère comme les meilleures. Les éleveurs connaissent ces goûts particuliers et se garderaient bien de les choquer en envoyant au jugement de tel amateur un chien qui ne serait pas « dans son type ». Et c'est ainsi qu'ils peuvent remporter les mêmes succès avec des sujets différents.

Ce qu'il faut dire aussi c'est que



DANS LES BRUYÈRES ET LES FOUGÈRES LE COCKER REND DE GRANDS SERVICES



BLUE BOY, COCKER SPANIEL, PRIMÉ A L'EXPOSITION CANINE

la bataille des cockermen a existé chez eux longtemps avant d'être livrée chez nous, qu'à l'origine les spaniels étaient bien mieux caractérisés qu'aujourd'hui et que ce sont des croisements multiples qui ont amené la variété qui existe aujourd'hui. On cite même à ce sujet des faits amusants : un cocker, un field spaniel et un springer, tous trois primés dans leurs classes respectives à la même exposition et comptant dans leur pedigree plusieurs générations d'ancêtres communs. Ce cas n'est pas isolé. Il montre assez à quel point les différentes catégories de spaniels sont le résultat d'une habile fabrication.

Bref, en France, les choses menaçaient de s'éterniser quand la voix de la raison se fit entendre. Elle dit aux amateurs : Vous perdez votre temps en discussions ridicules. Vous vous attardez au sujet de la forme d'un nez, d'un crâne, à la dimension d'un membre, et à la couleur d'une robe. Faut-il que vous soyez assez stupides pour ne considérer que ces niaiseries. Vous vous battez entre amateurs. Ecoutez donc plutôt ce que dit la galerie amusée, les adversaires du cocker. Que prétendent-ils ? Qu'au lieu de vous occuper du type de votre chien vous feriez mieux de chercher à améliorer les qualités naturelles. Ils en nient l'existence et affirment

qu'il est incapable de chasser. Or, ceux qui parlent ainsi, parlent juste. Dans quel but élevez-vous des cockers ? Est-ce pour en faire des chiens d'agrément ou des chiens utiles ? Est-ce pour les mettre dans un salon ou pour les employer à la chasse ? Appliquez-vous donc à faire jouer au petit épagneul anglais le véritable rôle auquel il est destiné. Sélectionnez sur la puissance et la finesse olfactive, sur l'ardeur à poursuivre le gibier, sur le bon caractère et améliorez dans le sens de l'utilisation. Faites des chiens harmonieusement construits, bien équilibrés, vigoureux, d'un type ou d'un autre, peu importe, mais faites surtout des chiens chasseurs.

C'était sagement parler, car vraiment le mal commençait à se faire sentir. Bien peu, pour ne pas dire plus, parmi les sujets que l'on voyait figurer dans le ring prenaient part aux concours annuels du Spaniel Club et bien que leurs propriétaires fissent les plus grands éloges de leur valeur cynégétique, cette dernière ne devait pas être énorme puisqu'ils ne se hasardaient pas à la mettre en lumière.

Or, il est incontestable que si nous avons vu déjà un très grand nombre de cockers inférieurs, certains ont fait preuve de réelles qualités. Pour la chasse au bois, dans les bruyères et les fourrés, dans les fourrés, partout où un chien de grande taille est gêné, le cocker peut rendre de

grands services. Son peu de volume lui permet de pénétrer partout, de se glisser entre les touffes, sous les ronciers, son ardeur le pousse à battre les plus impénétrables buissons d'où il fait sortir le gibier. S'il possède suffisamment développées l'ensemble des qualités requises pour faire tout bon chien de chasse, il peut être pour les sportsmen un auxiliaire précieux.



GERTY DE SAINT LÉGER, COCKER SPANIEL PRIMÉ APPARTENANT
A M. DOWNES

On a pu dire du cocker qu'il est « la bonne à tout faire du petit chasseur ». Cette définition n'a rien d'exagéré quand il s'agit d'un sujet capable. Malheureusement il ne s'en rencontre pas souvent, beaucoup de mal, je le répète, ayant été fait à la race, par tous ceux qui participèrent à ces fâcheuses batailles.

Et cependant le cocker a devant lui une carrière brillante. Indépendamment des qualités qui peuvent le faire rechercher dans cette chasse particulière des pays très couverts, indépendamment de cette spécialité, ce petit chien possède d'autres avantages.

D'abord celui-ci, énorme, inappréciable : il ne tient pas de place. Aujourd'hui où l'on ne voyage plus qu'en automobile, un couple de cockers ne tient pas de place dans la voiture. Ils se logent n'importe où, n'importe comment et passent inaperçus, alors qu'un autre chien de grande taille est

souvent encombrant même s'il est seul. Même dans un compartiment de chemin de fer, le petit épagneul est à l'aise sous la banquette ; on n'est nullement incommodé par sa présence.

C'est ensuite un fort joli petit animal, sa robe agréable, son poil soyeux flattent l'œil. On l'admet plus facilement qu'un autre à l'intérieur de la maison où les enfants peuvent jouer avec lui sans qu'on craigne pour eux un mouvement d'humeur.

C'est un chien très doux, très caressant, très affectueux, et aussi intelligent qu'un autre, susceptible même de faire bien des choses à la condition qu'on s'occupe de lui. En dehors des heures où sur le terrain il rend service à son maître, il peut faire un charmant compagnon pour tous les membres de la famille. C'est au besoin un chien de dame que l'on est heureux d'emmener à la promenade.

Les amateurs du chien de grand style lui font un reproche qu'ils jugent fort grave : son défaut principal, à leur sens, est qu'il n'arrête pas. Or ce qu'il y a de beau dans le travail du chien ce n'est ni la quête, ni l'allure, ni aucun des préliminaires de l'arrêt, c'est l'arrêt lui-même.

Cette opinion peut se défendre. Mais ce que demande surtout le chasseur modeste, c'est un auxiliaire qui lui montre du gibier. Or, le cocker peut répondre à ce désir. C'est déjà bien suffisant.

J. LUSSIGNY.



LE PEU DE VOLUME DU COCKER LUI PERMET DE SE GLISSER DANS LES FOURRÉS ET SOUS LES RONCIERS

JOURNAL D'UN PANNÉ

par Jean DENAY (Suite)

IL ne couchera pas dehors ce soir, dit La Rosée.

En effet, après deux relancés successifs il est hallali courant dans une jeune taille. Le gaillard n'a pas l'air commode, il remue sa mâchoire inférieure comme s'il ruminait et charge comme un furieux les chiens qui s'écartent prudemment.

Sur ma demande Frappeuil me passe son couteau, je me glisse derrière et parviens à lui couper le jarret ; les chiens le portent bas aussitôt et La Rosée le dague.

C'est un très vicieux cerf, il porte 7 et 8 avec des bois noirs très perlés.

Mme de Frappeuil est présente, bien entendu, et nous offre le lunch copieux qu'elle transporte dans le garde-manger situé à l'arrière de son buggy, puis nous reprenons gaiement le chemin de Frappeuil où nous devons avoir ce soir curée aux flambeaux.

Ma mélancolie n'a pu résister au plaisir de ce laisser courré ni à la douceur sereine de cette magnifique soirée d'automne. Nous causons tranquillement, Mlle Ayrault et moi, je ne pense plus à l'avenir, je jouis du charme de l'heure présente. Mon « médecin d'âme » très subtile me retourne comme un gant et sait de moi tout ce qu'elle veut savoir. Elle n'agit pas de même à mon égard et mes questions directes ou détournées sur tout ce qui la touche restent sans réponse.

Elle me précède un peu, balancée sur son cheval, idéalement svelte et gracieuse et, quand elle se retourne vers moi souriante, je sens ses yeux qui m'entrent dans l'âme.

Yolande, l'air radieux, dévore des yeux le bel Italien. Mon pauvre Touffou, je crois que la vertu de ta conjointe est fortement chancelante. Elle a raison, elle est lancée, Palatieri est un amant fort présentable qui a de plus pour une Française l'éminente qualité d'être étranger.

En arrivant, nous avons la stupeur d'apprendre que Mme Tragson rappelée, par dépêche, a pris le train de 3 heures. Serait-elle allée retrouver Moisy ? Ce vieux serpent est bien capable d'avoir fasciné cette Eve puissante, mais dans quel but ?

Il y a du monde à dîner ; ainsi qu'il est d'usage dans les antiques manoirs, les voisins se sont réunis pour fêter Saint-Hubert.

Dans le vestibule des suisses avec hallebardes et à table, derrière le maître de maison, trois gardes en grande tenue, le couteau suspendu au baudrier sur lequel brillent comme un soleil les armes de Frappeuil.

Après le dîner nous sortons sur le perron pour assister à la curée aux flambeaux ; le spectacle est vraiment féerique.

Les hommes sont en grande tenue, le lampion ayant remplacé la toque, les valets de chiens à pied, en bas blancs, souliers à boucles, et forment le fond du tableau. A droite, les chiens tenus sous le fouet par Frappeuil, à gauche, la foule des villageois voisins avec des

torches. Tout cela éclairé d'une façon fantastique par des verres de couleur et des feux de bengale avec la masse tourmentée des tours qui se reflètent dans les douves à l'eau couleur d'étain.

Le cerf recouvert de la nappe est au premier plan ; quand les trompes s'arrêtent, un valet de chiens crie : « tayaut » et agite lentement la tête de l'animal.

Enfin on sonne l'hallali par terre, Frappeuil baisse son fouet et l'on ne voit plus que la masse grouillante des queues qui s'agitent frénétiquement dans une mêlée grognante.

Les honneurs sont faits à Mme de Luricu, puis après la « Frappeuil », les hommes s'en vont sonnante le « bonsoir », les chiens suivant dans une demi-obscurité teintée par des ondes de lumière rose-verte et bleue qui jaillissent des feux de bengale expirants.

Belle mise en scène, bien réglée ; Frappeuil était né pour être riche. Il est vrai qu'il en existe d'autres dans son cas auxquels la fortune n'a pas souri. Revenons faire un tour de valse.

Mlle Ayrault bostonne à ravir Therpsychore elle-même. Il lui faut vraiment valser d'une façon exceptionnelle pour être remarquée dans cette réunion de femmes qui, pour la plupart, dansent à merveille.

Elle a une manière de danser affolante, pour moi du moins ; d'une souplesse qu'on sent sous la main, elle va les yeux mi-clos, les lèvres entr'ouvertes, comme pâmée ; j'ai la sensation qu'elle défaille entre mes bras, je lui parle, elle ne répond pas. Elle se dit fatiguée et nous nous asseyons. Lurieu, qui danse fort bien, lui demande une valse, ils partent, je les regarde. Chose curieuse, en dansant avec Lurieu elle ne me donne pas l'impression, comment dirai-je ? l'impression peu chaste que je perçus quand elle dansait avec moi.

Je renouvelle l'expérience, même résultat, à peine sommes-nous dans le tourbillon que ses yeux noyés me regardent comme suppliants et que sa taille ondule sous ma main.

— Arrêtons, dit-elle, je ne danserai plus, je suis fatiguée. Je suis fortement ému moi-même, je la félicite

sur sa manière de valser ; elle me dit que la danse l'énerve horriblement, surtout ce soir, elle ne sait pas pourquoi, puis elle change de conversation et revient sur un sujet déjà traité par elle dans l'après-midi. Elle veut que je lui compose une poésie, je m'en défends comme un diable, elle insiste et pour la première fois de ma vie je suis obligé de céder.

— Mais sur quel sujet voulez-vous que je poétise, Mademoiselle, les « vers pour jeune fille sont d'une difficulté inouïe et j'ai horreur des compliments qui, quelque vrais qu'ils soient, semblent idiots.

— Prenez la première idée venue, la danse par exemple !

— Va pour la danse, attendez-vous à une petite erreur, mais « comme je pars dans quelques jours et probablement pour long-temps, elle sera oubliée quand je reviendrai — si je reviens. »



Dessins de Pinchon.

NOUS CAUSONS TRANQUILLEMENT

Elle ne répond rien et continue de fixer la pointe fine de ses souliers.

Je rentre chez moi avec un chaos de sentiments divers dans la tête, mes idées fuient comme des poulains échappés, impossible de me rendre compte de ce que j'éprouve.

Mon vieux scepticisme au secours, je suis perdu !

4 Novembre

J'ai envoyé mon élucubration ce matin à Mlle Ayrault, n'osant la lui remettre moi-même. C'est un peu bête et pas très jeune fille, mais rend bien l'impression par moi perçue hier soir. Voici la poésie en question :

Vous valsez bien, Mademoiselle,
Dans la lumière qui ruisselle,
Vous glissez comme une hirondelle
Qui prend son vol ;
Dans votre grâce souveraine,
Vous vous drapez un peu hautaine,
Vos pieds mignons semblent à peine
Frôler le sol.

Votre long buste qui se penche
Dans le roulis de votre hanche
Ondule sous la robe blanche
Comme un roseau ;
Sur vos yeux aux lueurs mourantes,
Vos paupières battent très lentes
Comme les ailes frémissantes
D'un grand oiseau.

De vos épaules découvertes
Jusqu'à vos lèvres entr'ouvertes
Vos chairs roses semblent offertes
Pour un baiser,
Et les fleurs qu'un émoi soulève,
De la voûte tombant sans trêve,
Semblent quand la valse s'achève
Agoniser.

Une rose presque effeuillée,
Dans votre robe entrebaillée
Tombe ce soir émerveillée
Et grise, un peu ;
Elle meurt faute de rosée
Et sa tige à demi brisée
Lève sa corolle épuisée
Vers le ciel bleu.

Bien souvent dans vos mains fluettes,
En riant, valseuses coquettes,
Vous froissiez le cœur des poètes
Comme une fleur,
Car le cœur est chose fragile !
Mais le ranimer est facile
Pour revivre, il ne veut, docile,
Qu'un simple pleur !

Valsez, valsez, Mademoiselle,
En valsant votre corps épelle,
Tout frémissant, sous la dentelle,
Le mot amour.
Gardez bien dans votre âme close
La fleur qui ce soir y repose,
Car tous les deux, amour et rose,
Vivent un jour.

En allant déjeuner, elle m'a dit en manière de félicitations :

— Les poètes ne pensent pas un mot de ce qu'ils racontent.

J'abonde dans son sens, mais je constate tout bas que j'y pense même un peu trop.

Je songe à la vieille cloche de Kerneheuc, vénérable amie de famille, qui chanta pour nos fils naissants et pleura pour nos morts.

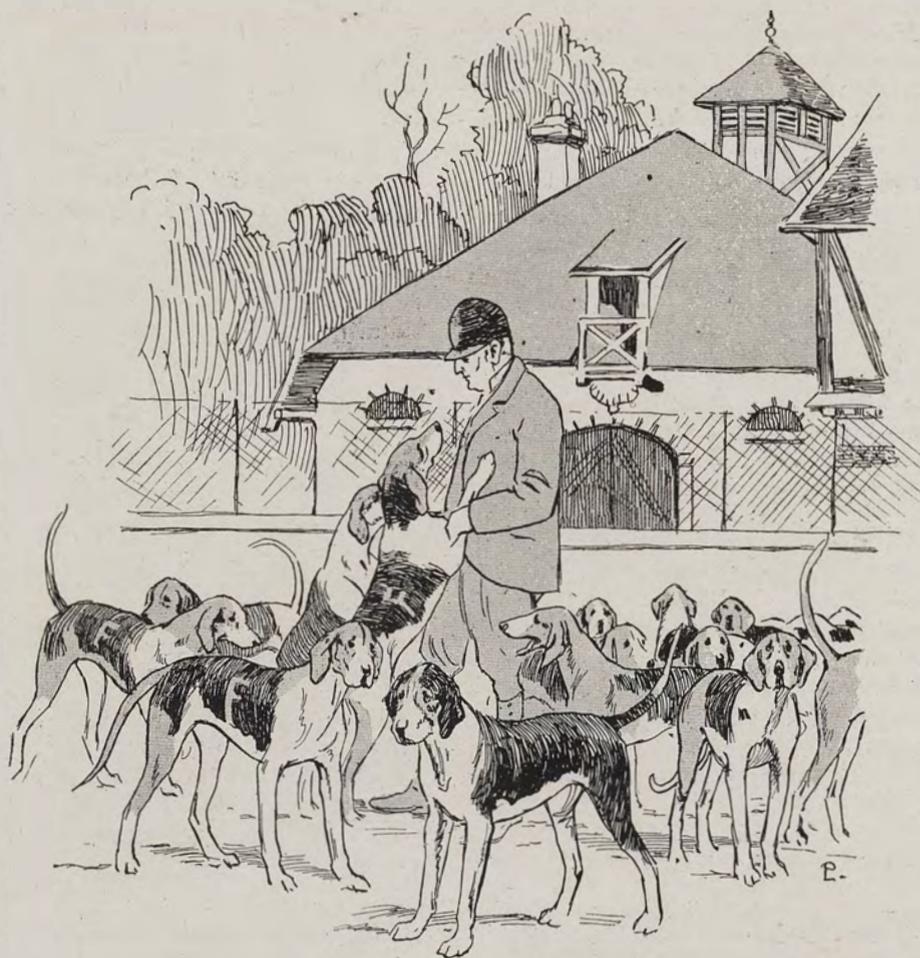
La vieille cloche de Kerneheuc, pour avoir trop carillonné par une nuit de Noël, joyeusement fêtée par le sacristain, manqua brusquement de voix. Pendant plusieurs années, elle gémit lamentablement, fêlée, enrouée, navrante, puis un beau jour, sans qu'on sût pourquoi, reprit sa claire voix d'antan et lança sur la vieille église une pluie d'ondes sonores. Le brave homme de curé cria au miracle, le sacristain se grisa abominablement avec du cidre doux en l'honneur du dit miracle, et toute la paroisse de Kerneheuc suivit ce digne exemple.

Mon cœur est un peu comme la vieille cloche et semble devoir à nouveau chanter la chanson de ses jeunes ans. Mais la fêlure est trop grande, il ne saurait vibrer, au surplus je saurai bien l'en empêcher.

Je distribue les rôles de la revue. M^{me} de Frappeuil veut bien être la

commère secondée par des Ablettes qui gesticule naturellement et chante moins faux que les autres. Mlle Ayrault personnifie Diane, j'ai fait le rôle pour elle, mais cela n'a pas l'air de la toucher beaucoup. Nous répétons aujourd'hui le chœur des grenouilles ; légères comme pantoufles, toutes ces dames flirtent dans les coins et sont fort difficiles à rassembler. Elles entrent dans la peau de leur rôle avec une telle conviction qu'elles poussent la conscience jusqu'à imiter ce qu'elles croient être les mœurs théâtrales. La façon dont elles les interprètent est peu flatteuse pour les gens de théâtres et déplorable pour les mœurs.

La petite Touffou ne peut pas arriver à coasser et vient me demander des leçons. N'ayant jamais été grenouille je ne puis la conseiller. C'est un don naturel, on coasse ou on ne coasse pas, voilà. Enfin tout le monde y est ; cela marche horriblement mal. Dieu que je suis énervé et comme j'enverrais volontiers la revue au diable et les actrices avec elle !



LA ROSÉE CONTENT DE SA CHASSE

Mme des Ablettes vient me demander des conseils pour son costume ; elle voudrait être en rose. J'ai beaucoup de peine à lui faire comprendre qu'une grenouille rose serait du plus fâcheux effet. Touffou qui ne peut retenir deux phrases est machiniste ; comme il sera toujours dans les coulisses, ses fonctions se bornant à lever et à baisser le rideau, il gênera bien sa femme, je regrette de n'avoir pas pensé à cela plus tôt.

Enfin, le chœur des grenouilles marche à peu près, nous allons luncher ; ma revue est universellement trouvée charmante, je ne m'en enorgueillis nullement, sachant mes appréciateurs absolument incapables à porter un jugement sur semblables choses. (A suivre.)

ERRATUM

Une erreur de clichés s'est produite dans notre dernier article sur le Concours Hippique de Bordeaux, et nous a fait insérer au-dessus de la légende de la Bareyre le portrait de Citronnier, reproduit du reste à la page suivante.

CHRONIQUE FINANCIÈRE

La Bourse reste sous le coup d'un malaise que l'on ressent et que l'on n'explique pas; et cependant la crise ministérielle qui naguère eut fait fléchir la Rente d'un point ou deux ne l'a fait bouger que de quelques centimes, c'est là un signe des plus caractéristiques.

Ce qui a troublé le marché: c'est d'une part, l'exagération spéculative de certains groupes russes, d'autre part, le changement de Ministère; enfin l'Amérique, qu'on croyait nettement remise sur le chemin de la prospérité économique et qui se trouve, au moins, pour un temps non déterminé, replongée dans l'incertitude, grâce au refus par la Commission du commerce interfédéral d'accorder aux Compagnies de Chemins de fer, les augmentations de tarifs requises. Toutes ces considérations étaient de nature à troubler la spéculation, la seule vraiment atteinte — il faut le constater. Le comptant est resté calme, et il faut s'en féliciter, car il serait déplorable que le bon sens eut abdiqué partout ses droits. C'est ainsi que les fonds russes sont restés à l'abri du vent de folie qui a soufflé sur les valeurs industrielles de même origine, notamment en Banque.

De même les fonds Ottomans se sont contentés d'affirmer par le simple maintien de leurs cours antérieurs, le bon accord entre la Banque Ottomane et Djavid Bey.

En Angleterre, la Chambre des Communes a adopté le *Parliament Bill*, en première lecture par 351 voix contre 227. Le *Veto Bill* a passé, au milieu d'applaudissements frénétiques, malgré les critiques très vives qui lui ont été adressées par MM. Smith et Windham.

Pendant ce temps, à la Chambre Haute, lord Lansdowne annonçait officiellement à ses collègues son intention de leur présenter un projet de réforme fondé sur les résolutions qui furent adoptées par les conservateurs, il y a trois mois. Ce projet de réforme conservatrice comporte une deuxième chambre, partiellement élue, armée d'un sérieux pouvoir de referendum.

À la Bourse de Londres, marché calme et soutenu, sauf sur les chemins anglais et les caoutchoucs, ceux-ci, en hausse soutenue, le Para étant l'objet d'énormes demandes. Les mines d'or sont plus fermes. Les taux d'escompte sont demeurés faciles, malgré des sorties d'or pour l'Inde.

Du côté de la Russie, la suite donnée par la Chine aux représentations de sa puissante voisine a fait disparaître les craintes de complication que l'on avait eues du côté de l'Extrême-Orient. Il semble qu'on ne puisse pas redouter quelque chose de grave sur les frontières sino-russes, pour le moment du moins.

Toutes ces considérations tendraient plutôt à faire croire à une reprise économique, l'argent étant abondant partout, c'est d'ailleurs dans ce sens que s'est prononcé dernièrement, l'un des principaux hommes d'Etat au Reichstag, M. Delbruck, qui se plaçant au point de vue de l'Allemagne, n'a pas craint d'affirmer qu'il croyait être à la veille d'une forte reprise des affaires.

Quoi qu'il en soit, il importe de compter avec les Etats-Unis; l'Europe est encore trop tributaire du Nouveau-Monde pour pouvoir aller de l'avant, tant que le marché de New-York n'aura pas donné le signal définitif et il aura besoin, pour cela, d'avoir retrouvé son équilibre.

**

BINGHAM CENTRAL RAILWAY

La Banque Lilloise vient d'inaugurer sa réorganisation d'une façon très heureuse en procédant à l'émission des obligations 6 % de la Bingham Central Railway; cette opération rencontre, en effet, un très bon accueil et ne peut qu'encourager cette Banque à persister dans cette voie.

La Compagnie du chemin de fer du Bingham Central a été créée en 1907 au capital de \$ 3.600.000 pour suppléer à l'insuffisance des moyens de transports du

minerai de la région de Bingham, assurés autrefois par deux lignes établies dans des conditions défectueuses, dans ce pays particulièrement montagneux. L'originalité de la Bingham consiste en l'application d'un système qui a déjà fait ses preuves en Australie. Ce système, dénommé « Glory-Hole », comporte le creusement, au-dessous des terrains miniers, d'un tunnel desservi par la ligne de chemin de fer. Des cheminées partant du tunnel traversent les gisements, les opérations d'abatage consistant à dynamiter les parois de la cheminée, en laissant tomber le minerai au fond du tunnel. Il en résulte naturellement, pour les Compagnies, une économie notable des frais d'extraction, qui s'élève à plus de 50 %.

La Société de Bingham Central a passé, avec différentes Sociétés minières, des contrats qui lui assurent un bénéfice suffisant, non seulement au service de la dette obligataire, mais encore permettant de distribuer un dividende aux actions.

Ajoutons que les obligations 6 % Bingham Central Railway ont été introduites le 14 février courant à la cote officielle du syndicat des banquiers en valeurs au comptant. Elles sont l'objet d'un bon courant d'échanges à 491, elles se présentent donc dans des conditions particulièrement attrayantes, puisque sans tenir compte de leur prime de remboursement à 540,75, leur rendement ressort à plus de 6,31 %. Il est à remarquer que suivant l'acte d'hypothèque garantissant les droits des obligataires, la Compagnie du Bingham Central Railway ne peut plus émettre de nouvelles obligations pour la partie de la ligne existant actuellement, mais seulement pour les extensions et prolongements qu'elle déciderait d'apporter à la ligne actuelle, ce qui est tout à l'avantage des porteurs d'obligations qui ont ainsi devant eux un actif réel et important.

L'obligation *Bingham* est cotée en Banque à la Bourse de Paris. Dernier cours 491.

PIERRE RIVIÈRE.

OFFICIERS MINISTÉRIELS

Vente au Palais à Paris. 25 mars 1911, 2 heures, 1^{re} MAISON MONTROUGE, Rue Edgar-Quinet, 2 bis. Contenance: 198 mètres 75 environ. Revenu brut: 4.550 francs environ. RUE D'AVRON, N° 145. Contenance: 51 mètres environ. Revenu actuel brut: 1.000 fr. DOMAINE DE LA FORTELLE, A CUNFIN (Aube). Contenance: 235 hectares env. 4^e Pré à Trades (Rhône). Contenance 20 ares environ. 5^e Vassible et bois à Germolles (Saône-et-Loire). Contenance: 24 ares environ. Mises à prix: 50.000 francs; 10.000 francs; 20.000 francs; 600 fr. et 40 fr. S'adresser à M^{rs} CORTOT et PRUNIER, avoués; DUBOST, notaire à Paris; MATHIEU, notaire à Essômes et Gonois, notaire à Monsols. N.

VENTE au Palais de Justice à Paris, le samedi onze Mars 1911, à deux heures, de la NUE-PROPRIÉTÉ D'UNE MAISON A PARIS RUE ETIENNE-MARCEL, N° 14 (2^e arrondissement). Contenance: 335 mètres 64 centimètres environ. Revenu brut environ: 22.670 francs. L'usufruitière est née le 8 février 1835. Mise à prix: 100.000 francs. S'adresser à M^{rs} FÉRTÉ, VERNIER et RONDEST, avoués à Paris; à M^{rs} BREUILLAUD et PLOIX, notaires à Paris; et à M. GRAUX, administrateur judiciaire à Paris. N.

PROPRIÉTÉ « La Chapelle du Roy », à Ville-d'Avray, 16638^m. (2 peintures Détaille et plafond Gland). M. à p. 400.000 fr. Adj. Ch. Not., 14 mars. M^{rs} GIRARDIN et Champetier de Ribes, 8, r. S^{te}-Cécile. N.

PETITES ANNONCES

ENGHEN, Villas. r. Casino, 17, 19, 21, 24. M. à p.: 45.000, 45.000, 30.000 et 25.000 fr. Av. Ceinture, 20, 22 et 23, 25. M. à p. 15.000, 20.000, 50.000 f. Maisons r. Casino, 23-25 et av. Ceinture, 14. Rev. 1.800 f. M. à p. 25.000 f. Terrain. r. Casino, 24 bis. M. à p. 3.000 f. Hôtel de la Paix, G^{de}-Rue, 50, 52. Rev. p. bail: 6.500 f. M. à p. 80.000 f. Adj. Ch. Not. Paris, 28 mars. S'ad. aux not. M^{rs} MAHOT de LA QUÉRANTONNAIS, P. DELAPALME et ARON, 28, av. Opéra, Paris. N.

LE BOURGET (Seine) Terrain. 19, route de Flandre, 1.400^m. M. à p.: 10.000 f. Adj. s^r 1 ench. Ch. Not. Paris, 4 avril. M^{rs} SALLE, not., 154, B^{is} HAUSMANN. N.

Hunter, jument alezane, 8 ans, 1^m65,



absolument nette, très vigoureuse et agréable,

toutes garanties, montée et attelée. — 3000 fr. V^{te} de Mazenod, 10, avenue Ingres. 739

1^{er} Cob, trott. d'amat., 6 a., 1^m55, pap. 1^{er} ordre com. train (1'45" s. route), actions, fond, cachet. Idéal alt., mont., sage, doux, sûr partout. Fer^{te} merveille. poney tonneau ou esjle p^r Paris. 2.000 f. — 2^e J^r noire, 4 a., 1^m52, pl. ordin^{re} mais parf. partout. 1.000 f. Les 2 l. gar. Larges essais. — Ecole Dressage, Morlaix. 721

Etalon anglo-arabe, 5 ans, par Fils de Roi, p. s. anglais, et Berichonne, p. s. anglo-arabe, par El-Nimr, p. s. arabe. — Haras de St Laurent, par Port-Sainte-Marie (Lot-et-Garonne). 741

A vendre 1.800 fr. **ponette alezane, 1^m50,** 5 ans, très distinguée, très doublée, actions remarquables, passe le kilom. en moins 2',

ferait jument tonneau extra. Absolument saine et nette. — S'adresser au Journal. 740

Splendide et rare. **petit loulou nain de Poméranie,** d'un blanc neige admirable, âgé de 13 mois, pesant exactement 4 livres. 250 fr. — Léon Rochez, Binche (Belgique). 742

Vaches bretonnes tuberculines, bidets bretons — Bot, vétérin^{re}, Pontivy. 742

Voir suite des Petites Annonces ci-contre

Le Gérant: P. JEANNIOT.

Société Générale d'Impression, 21, rue Ganneron, Paris P. MONOD, directeur.

BRISE EMBAUMÉE VIOLETTE ED. PINAUD. PARIS



BOITERIES, TARES MOLLES, FLUXIONS DE POITRINE, ANGINES

des CHEVAUX, CHIENS, BÊTES à CORNES sont RADICALEMENT GUÉRIES par le

TOPIQUE DECLIE-MONTET

PRIX: 4 francs, PHARMACIE DES LOMBARDS

50, rue des Lombards, Paris et dans toutes les Pharmacies